



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vacataires

Question au Gouvernement n° 3326

Texte de la question

VACATAIRES À L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Pouvez-vous m'expliquer, monsieur le ministre, comment, vous qui avez la responsabilité d'un des portefeuilles les plus importants du Gouvernement, vous qui avez la charge de l'éducation de notre jeunesse et donc de son avenir, vous pouvez procéder à des recrutements de professeurs vacataires par le biais de Pôle Emploi ?

(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.) Ces vacataires n'ont ni expérience pédagogique, ni connaissances approfondies des matières à enseigner, et, demain, ils vont se retrouver désarmés devant une classe. Je ne mets pas en doute leur bonne volonté, mais pensez-vous vraiment qu'ils pourront dispenser un enseignement de qualité ? Vous créez une nouvelle catégorie d'enseignants sans connaissances approfondies de ce métier merveilleux qui consiste à transmettre le savoir. Vous engagez des enseignants au statut précaire. C'est la conséquence désastreuse de votre politique et de la suppression de 66 000 postes dans l'éducation nationale depuis 2007 !

M. Renaud Muselier. Changez de disque !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Avec l'augmentation du nombre d'élèves par classe, la disparition des RASED, la suppression d'options, la précarisation des enseignants, les fermetures de classes en zone rurale et de montagne et dans les zones d'éducation prioritaire, ce sont d'abord les élèves les plus en difficulté qui sont les victimes de votre politique. Faut-il vous rappeler le rapport du Conseil d'analyse stratégique ? Il affirme que le taux d'encadrement a des conséquences sur les résultats des élèves, résultats qui ne cessent de se dégrader et qui placent la France, malheureusement, en queue de peloton quant au niveau des connaissances ! Les enseignants bien sûr, mais aussi les fédérations de parents d'élèves, n'ont cessé d'attirer votre attention ; en vain !

L'école de la République doit garantir à chacun de ses enfants les mêmes chances de réussite. En votre âme et conscience, pouvez-vous affirmer devant la représentation nationale que ces recrutements de vacataires répondent à une telle exigence ?

Pour ma part, je ne le pense pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Madame la députée, vous m'interrogez sur le recrutement de vacataires dans l'éducation nationale : nous voulons améliorer le remplacement des professeurs. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Je rappelle que 96 % des absences de longue durée sont aujourd'hui assurées, ce qui veut dire que moins de 4 % ne le sont pas. C'est encore trop, nous devons progresser, mais c'est tout de même déjà un résultat appréciable.

Comment progresser ?

Tout d'abord, en faisant appel aux titulaires sur zone de remplacement, les fameux TZR ; ils sont nombreux à l'éducation nationale : 50 000. Mais leur organisation était beaucoup trop rigide et j'ai décidé de l'assouplir pour qu'il y ait une réactivité plus forte du système éducatif et que l'on adapte le système de remplacement aux besoins dans les classes. Il faut qu'un titulaire remplaçant puisse, par exemple, suppléer un collègue dans une

autre académie. Mais même si on mobilisait tous les titulaires sur zone de remplacement, on ne pourrait pas avoir un taux de remplacement des professeurs de 100 %.

Nous avons donc besoin de faire appel à des contractuels.

M. Pierre Gosnat. Parce que vous ne voulez pas augmenter le nombre de postes !

M. Luc Chatel, *ministre*. Depuis toujours, l'éducation nationale y a recours. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*) Je rappelle au passage que mon administration est une de celles qui a le taux le plus faible de contractuels : 5 % au niveau des professeurs. Mais si l'on veut, quand il y a des pics d'absences, avoir une réactivité immédiate dans certaines disciplines particulièrement rares, il faut bien faire appel à des remplaçants vacataires. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux recteurs de constituer un vivier pour que nous ayons une mobilisation plus forte permettant d'améliorer le taux de remplacement.

M. Pierre Gosnat. Ils ne connaissent pas le métier !

M. Luc Chatel, *ministre*. Nous le devons aux familles. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3326

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 2011